

# Conditions générales de vente *La Gruyère*

## 1. Abonnements (édition papier et électronique)

1.1. Le contrat d'abonnement est conclu pour la période déterminée, indiquée dans l'offre. Sans avis de résiliation donné par écrit, au plus tard un mois avant l'échéance, l'abonnement sera renouvelé tacitement pour une durée d'un an aux conditions en vigueur lors du renouvellement.

1.1.1. Les abonnements promotionnels (temporaires) sont conclus pour une période déterminée et ne se renouvellent pas tacitement. L'éditeur se réserve le droit de contacter le preneur d'offre lorsque cette dernière arrive à échéance.

1.2. Les abonnements résiliés avant terme ne sont pas remboursés.

1.3. Les abonnements impayés après l'envoi du 2<sup>e</sup> rappel peuvent être soumis à la réglementation en ce qui concerne les démarches de poursuites.

1.3.1. Le montant impayé sera ajouté à tout nouvel abonnement conclu par le même abonné, sur une période de dix ans suivant le contentieux.

1.4. En cas de changement de domicile sur le territoire suisse, l'abonnement ne peut être résilié, il est transféré à la nouvelle adresse.

1.5. Le départ définitif à l'étranger d'un abonné ne permet pas de remboursement au prorata. Le contrat peut cependant être transféré à un autre bénéficiaire résidant en Suisse.

1.6. Pour les offres d'abonnement promotionnelles avec un cadeau, le montant n'est pas négociable et ne peut être transformé en espèces. Après le paiement de l'abonnement et la réception du bon, l'abonné peut passer chercher son cadeau à la rédaction. Les cadeaux sous forme de bons-cadeaux peuvent être envoyés à l'abonné.

1.6.1. Les offres promotionnelles sont non cumulables et réservées aux personnes résidant en Suisse, non abonnés et n'ayant pas bénéficié d'une offre spéciale ou d'un abonnement au cours des douze derniers mois, à la même adresse et/ou au même nom.

1.7. Lors d'un nouvel abonnement au journal, la distribution ou l'accès en ligne débute, au plus tard, trois jours ouvrables après l'inscription.

1.8. Pour être effectifs, les changements d'adresse provisoires ou définitifs doivent parvenir au service abonnements au moins quatre jours ouvrables à l'avance. Ces changements sont facturés Fr. 3.-- et seront ajoutés à la prochaine facturation. En cas de distribution à l'étranger, les frais de distribution supplémentaires seront facturés.

1.9. Les interruptions de livraison doivent parvenir au service des abonnements au moins quatre jours ouvrables à l'avance. Les interruptions de livraison, dès 7 éditions consécutives, sont déduites de la prochaine facture de l'abonné. La durée d'une interruption de livraison ne doit pas excéder les 90 jours. Les interruptions sont acceptées dès 3 éditions.

1.10. Les personnes ayant conclu un abonnement annuel (papier ou électronique) complet peuvent adhérer gratuitement au Club *La Gruyère*. A la fin de la validité (deux ans) les abonnés peuvent passer chercher la prochaine étiquette donnant droit aux rabais pour les deux prochaines années.

1.11. Tous les prix s'entendent TTC (toutes taxes comprises).

1.12. Le paiement de l'abonnement ou la signature d'un formulaire valent acceptation du contrat et des présentes conditions.

## **2. Accès à l'offre numérique**

2.1. L'offre numérique comporte un accès au journal en ligne depuis le site internet ainsi qu'aux applications mobiles.

2.1.1. Les offres spéciales d'abonnement version électronique ont une date de fin renouvelable. Les abonnements annuels sont en revanche réactivés tacitement à moins de recevoir la résiliation un mois avant l'échéance, par écrit.

2.2. L'édition numérique est en principe accessible à partir de 6 h du matin.

2.3 L'abonnement combiné à Fr. 30.-- est valable pour tous les abonnés de la version papier complet. (3x par semaine) à la même adresse et au même nom que le titulaire de l'abonnement papier.

2.4. L'utilisation du compte est limitée à deux connexions par jour maximales et n'est destinée qu'aux utilisateurs d'un même ménage.

2.5. L'éditeur se réserve le droit de vérifier les accès. Tout abus constaté peut mener au blocage de l'accès sans restitution du montant de l'abonnement encore en cours.

2.6. Après un délai de dix jours, l'éditeur se garde le droit d'activer lui-même un abonnement électronique conclu et signé.

2.7. Le prix de l'abonnement combiné n'est possible que si l'abonnement papier est toujours actif. En cas d'annulation de l'abonnement papier, un montant au prorata sera calculé et une nouvelle facture sera envoyée.

## **3. Droits d'auteur**

3.1. Tous droits réservés.

3.2. En vertu des dispositions relatives aux droits d'auteur ainsi qu'à la loi contre la concurrence déloyale, et sous réserve de l'approbation préalable écrite de la rédaction, ([redaction@lagruyere.ch](mailto:redaction@lagruyere.ch)) sont notamment interdites toute réimpression, reproduction, copie de texte rédactionnel ou d'annonce, ainsi que toute utilisation sur des supports optiques, électroniques ou tout autre support, qu'elles soient totales ou partielles, combinées ou non à d'autres œuvres ou prestations.

3.3. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par des tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.

3.4. Tout abus fera l'objet de poursuites.

## **4. Protection des données et règles de confidentialité**

4.1. *La Gruyère* utilise uniquement les données strictement nécessaires à la gestion courante de sa relation avec ses abonnés.

4.2. Lors de la saisie, l'acheteur est responsable de toutes les données qu'il introduit directement sur le site internet. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, logiciels et matériels de la contamination par des virus ou

autres formes d'attaque circulant éventuellement à travers les sites ou les informations publiés.

## **5. Concours**

- 5.1. Les différents concours sont ouverts à tous.
- 5.2. Les employés de *La Gruyère* médias SA ne sont pas autorisés à participer.
- 5.3. Les personnes qui participent à des concours acceptent que leurs coordonnées soient utilisées à des fins de marketing.
- 5.4. La participation avec tirage au sort est gratuite et ne nécessite aucun achat.
- 5.5. Les participations hors délais selon les conditions spécifiques du concours ne sont pas prises en considération.
- 5.6. L'organisateur décline toute responsabilité quant aux participations perdues, endommagées ou retardées.
- 5.7. L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler un concours en cas de force majeure et de disqualifier un participant de par son comportement.
- 5.8. Tout recours juridique est exclu.

## **6. Prix**

- 6.1. La personne qui remporte un prix est contactée par courrier postal, téléphone ou e-mail via l'adresse ou le téléphone indiqués lors de l'inscription au concours.
- 6.2. L'organisateur se réserve le droit de publier le nom des gagnants lors d'événements spéciaux.
- 6.3. Le(s) gagnant(s) sont tenus de venir chercher leur prix dans un délai de deux mois. L'organisateur se réserve le droit de remettre le prix au gagnant suivant.
- 6.4. Les prix sont non transférables, non revendables et offerts en fonction des stocks disponibles. L'organisateur se garde le droit d'échanger tout prix contre un autre de même valeur. Aucun prix ne sera échangé contre de l'argent.
- 6.5. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de blessure dont pourrait être victime le participant, en conséquence directe ou indirecte avec le prix et/ou le concours.

## **7. For juridique**

- 7.1. Le présent contrat est soumis au droit suisse. Le for juridique est à Bulle.